

13536/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des
mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie
(République de Moldavie)**

E20093

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes